

*Les subsides*

La deuxième partie de la motion propose de convoquer le plus rapidement possible une conférence des ministres fédéraux et provinciaux compétents. A cet égard, je vous rappelle, monsieur le Président, et je le signale en même temps au député de Kamloops-Shuswap parce qu'il ne semble pas le savoir, qu'une conférence de ce genre a eu lieu le 14 septembre dernier à Winnipeg. Je pourrais même donner aux députés le programme de cette réunion, pendant laquelle nous avons discuté notamment de la stratégie du secteur forestier au Canada. Nous avons accordé beaucoup d'importance à cette question à Winnipeg en septembre. Nous avons discuté des emplois dans le secteur forestier, de la lutte contre les parasites, des bombardiers à eau, des droits de douane excessifs sur le bois résineux, de la recherche sur les incendies, des résolutions de l'Institut forestier du Canada et même de la restructuration du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement. Enfin, nous avons discuté aussi du lancement et de la création du Centre canadien inter-organismes des incendies de forêts, qui représente en soi une initiative importante dans le cadre des entreprises conjointes fédérales-provinciales. Par conséquent, ce que dit la motion ne correspond pas à la réalité et je dois donc refuser de l'appuyer.

Vous vous rappelez aussi sans doute, monsieur le Président, que le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé il y a deux ans, une importante réorganisation visant à établir des rapports plus étroits entre les lignes de conduite et les programmes d'expansion économique et les besoins des secteurs importants de l'économie, y compris le secteur forestier. Dans le cadre de cette réorganisation, la négociation et l'administration des ententes fédérales-provinciales sur les forêts, qui relevaient auparavant du ministère de l'Expansion économique régionale, ont été confiées au Service canadien des forêts, qui fait partie du ministère de l'Environnement. Comme le député le sait certainement, cette décision prise il y a deux ans a donné lieu à un programme d'unification qui se poursuit toujours. Nous sommes donc en train d'unifier nos services après avoir embauché une centaine de nouveaux employés et entamé des négociations pour conclure de nouvelles ententes qui remplaceront celles qui viendront à expiration d'ici peu. Nous avons également agrandi et renforcé nos bureaux régionaux pour qu'ils puissent jouer ce rôle. Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que j'ai dit hier que le gouvernement avait fait face et continuait à faire face aux défis que le secteur forestier devait relever.

Comme première étape, nous avons estimé qu'il fallait établir un système national pour recueillir, analyser et disséminer les données susceptibles de favoriser l'élaboration de mesures, de projets et de programmes relativement à la gestion intensive des forêts. C'est l'Institut national des forêts de Petawawa qui est chargé de cette première étape. Pour la période allant de 1981-1982 à 1983-1984, le gouvernement a consacré en tout 5.7 millions de dollars à ces programmes. Il a ainsi permis de préparer l'Inventaire de 1981 des forêts du Canada.

A l'étape suivante, nous nous sommes engagés à signer des accords avec les différentes provinces pour les aider à répondre aux besoins de reboisement sur leurs territoires respectifs. Comme je l'ai signalé hier, le gouvernement fédéral a déjà conclu deux accords; en vertu du premier, il s'est engagé à verser 30 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse sur une période de cinq années, et en vertu du second, conclu en juillet dernier, il s'est engagé à verser 15 millions de dollars à l'Île-

du-Prince-Édouard également sur cinq ans. Par ailleurs, nous avons accordé à Terre-Neuve 16 millions de dollars de plus que ce que nous lui avons octroyé en vertu de l'accord.

• (1220)

En outre, nous avons préparé une politique de mise en valeur des boisés privés devant servir de cadre aux accords fédéraux-provinciaux sur la mise en valeur des boisés privés. Si nous avons préparé une politique de ce genre, c'est sur les instances des députés de ce côté-ci, notamment de ceux qui représentent des circonscriptions du Nouveau-Brunswick. Vu le chômage élevé dans le secteur forestier, nous avons mis en œuvre l'année dernière un programme de création d'emplois en nous prévalant des dispositions de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage. Le Service canadien des forêts a fourni 34 millions de dollars en sus des prestations d'assurance-chômage, portant ainsi les fonds disponibles à cette fin à 140 millions de dollars. Ces fonds ont permis de créer 14,000 emplois dans le secteur du reboisement, soit l'équivalent d'un quart de million de semaines de travail.

Ce programme, je tiens à le signaler, a tout particulièrement bien réussi en Colombie-Britannique. Malheureusement, en juin dernier, le gouvernement de cette province a décidé de réduire considérablement sa participation à ce programme, compromettant ainsi grandement son efficacité. Pour ce qui est de la recherche et du développement forestiers, nous avons appuyé la stratégie de Forintek et approuvé le double aspect recherche et développement de cette stratégie. Au cours de la présente année financière, nous avons octroyé au Service canadien des forêts 5.5 millions de dollars pour la recherche et le développement. Par ailleurs, nous avons accordé au Service canadien des forêts une aide financière pour lui permettre d'agrandir et de moderniser ses laboratoires de recherche dans toutes les régions du Canada.

J'ai fait état hier—la Chambre s'en souvient sans doute—des 14 millions de dollars que nous avons accordés au Centre de recherche forestière du Pacifique, des 13 millions que nous avons accordés au Centre de recherche forestière des Grands lacs, des 10.5 millions que nous avons accordés au Centre de recherche forestière des Laurentides, ainsi que des 22.5 millions que nous avons accordés au nouveau Centre de recherche forestière des provinces maritimes. En outre, nous avons débloqué 17 millions pour agrandir les installations de recherche dans le domaine des pâtes et papiers à Victoria et à Pointe Claire. Quant au complexe forestier des provinces maritimes à Fredericton, nous avons fourni 10 millions pour la construction d'une école de conservation forestière.

En prévision des besoins en ressources humaines, nous avons débloqué plus de 15 millions de dollars pour accroître la main-d'œuvre forestière professionnelle. Cet argent servira à offrir des bourses d'étude en sylviculture, à faire de la recherche et du développement, ainsi qu'à créer chaque année des emplois d'été pour 300 étudiants. La majeure partie de cette somme ira aux universités canadiennes et plus précisément aux six écoles de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université de l'Alberta, de l'Université de Lakehead, de l'Université de Toronto, de l'Université Laval et de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Le commerce international est un autre domaine qui a été marqué par une reprise des activités. Nous avons mis sur pied